

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Christian Zaugg, Jocelyne Haller,
Olivier Baud*

Date de dépôt : 26 juin 2020

Proposition de motion

Relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville concernant la Bibliothèque de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les pourparlers entre l'Etat et la Ville au sujet de la Bibliothèque de Genève ont été suspendus après le retrait du message culturel du Conseil d'Etat ;
- que la Bibliothèque de Genève, anciennement Bibliothèque publique et universitaire, sise depuis 1872 à la promenade des Bastions dans un périmètre connexe à Uni Bastions, est une institution d'importance régionale ;
- que cette institution est considérée comme un bien culturel suisse d'importance nationale ;
- que la Bibliothèque de Genève abrite plus de 2,5 millions de volumes ;
- que la rétroconversion du catalogue des œuvres est achevée ;
- que le peuple a accepté, le 19 mai 2019, l'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » à 83,18% des voix ;
- que la Bibliothèque de Genève contient des collections patrimoniales (legs, dons, etc.) tout à fait exceptionnelles comprenant des manuscrits de Jean Calvin, Jean-Jacques Rousseau ou encore d'Horace-Bénédict de Saussure ;
- que le bâtiment qui n'est pas en bon état doit impérativement être rénové ;
- que la Bibliothèque de Genève accueille un très grand nombre d'étudiant.e.s de la faculté des lettres (67%) ;

- que le budget de fonctionnement de cette institution excède les capacités de la seule Ville de Genève (15,3 millions de charges et 1,5 million de revenus) ;
- que la Bibliothèque de Genève fonctionne, dans les faits, comme une bibliothèque universitaire ;
- que l'intérêt général devrait conduire l'Etat et la Ville à reprendre les pourparlers abandonnés en vue d'obtenir un modus vivendi au sujet de la Bibliothèque de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à reprendre la discussion abandonnée au sujet de l'avenir de la Bibliothèque de Genève et de sa congruence avec la Bibliothèque universitaire ;
- à présenter de concert avec la Ville de Genève un crédit de rénovation du bâtiment ;
- à étudier la possibilité, compte tenu de la fréquentation très importante de la Bibliothèque par des étudiant.e.s de la faculté des lettres, de participer au financement du budget de fonctionnement de la Bibliothèque de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Bibliothèque de Genève vit un paradoxe. Elle est située dans la promenade des Bastions et son bâtiment fait partie depuis 1872 du même ensemble architectural que celui d'Uni Bastions. Elle est, de plus, très appréciée des étudiant.e.s de la Faculté des lettres qui représentent d'ailleurs plus de la moitié de ses lecteur.trice.s (67%). Il n'est pas pensable, non plus, qu'elle figure en dehors du périmètre réglementaire qui régit la Bibliothèque universitaire et ses annexes en matière d'organisation et d'horaires d'ouverture aux étudiant.e.s et au corps professoral. Les bibliothèques municipales jouent, quant à elles, un rôle particulier qui consiste à ouvrir la culture aux jeunes, aux écoles et aux habitant.e.s d'un quartier. On voit bien que le rôle de la Bibliothèque de Genève recouvre un tout autre périmètre, celui qui est lié à l'université et à la faculté des lettres en particulier. Il faut relever, à cet égard, qu'une fusion avait été proposée en 2002. Il convient donc de sortir de cette antinomie et de conduire l'Etat à participer au budget de fonctionnement de la Bibliothèque de Genève gérée par la Ville, ne serait-ce qu'à titre de dédommagement. Il conviendra, certes à cet égard, de recourir aux services de quelques juristes. Nonobstant, là où il y a une volonté il y a un chemin, et les motionnaires sont persuadés que l'Etat et la Ville finiront bien par le trouver.